

301.



Carros, le jeudi 22 août 2024

ARRETE MUNICIPAL 69/24-PM  
REGLEMENTANT LE STATIONNEMENT SUR LA PLACE DU PUY  
A L'OCCASION DE LA FETE MEDIEVALE  
DU VENDREDI 13 SEPTEMBRE 2024 AU LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024

Yannick BERNARD, Maire de CARROS,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L-2211-1 à L2212, L2212-5 et L2213 à L2213-31 ;

Vu le Code de la Route et notamment les articles R471-10, R325-12 ;

Vu l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 relatif à la signalisation des routes et des autoroutes et les textes subséquents ;

Vu la demande du service vie associative en date du 14 août 2024;

Considérant que pour permettre le bon déroulement de la manifestation citée en objet, il y a lieu de réglementer le stationnement sur Carros village du 13 septembre 2024 au 16 septembre 2024.

ARRÊTE

ARTICLE 1 - Le stationnement sera interdit à tous véhicules sauf ceux autorisés du vendredi 13 septembre 2024 à 7h00 au lundi 16 septembre 2024 à 00h00

- Sur l'intégralité du parking du foyer rural
- Sur la totalité du parking supérieur
- Sur la totalité du parking inférieur en terre

ARTICLE 2 - Une signalisation sera mise en place par les Services de NCA 72h avant.

ARTICLE 3 - Outre les recours gracieux et hiérarchiques qui s'exercent dans le même délai, un recours contentieux pour excès de pouvoir peut-être déposé au Tribunal Administratif, dans un délai de deux mois.

ARTICLE 4 - Les véhicules en infraction au présent arrêté, seront enlevés par la fourrière municipale. Les frais d'enlèvement seront à la charge exclusive des propriétaires des véhicules.

ARTICLE 5 - Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de CARROS, le Capitaine des Sapeurs-Pompiers de Carros, Monsieur le Chef de service de la Police Municipale de CARROS, Madame La Directrice Générale, sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté. Un exemplaire leur sera transmis pour ampliation.

Le Maire,  
Conseiller départemental des Alpes Maritimes  
Conseiller métropolitain Nice Côte d'Azur



Yannick BERNARD /po

C. Haerbas  
Adjoint